

IL FAUT QU'ON PARLE



DE LA CHASSE

"L'Homme doit se sentir partie prenante de la nature et non son grand régulateur. En outre, les humains ont un besoin physique, mental et émotionnel de naturel. Individus, organisations et sociétés, nous dépendons d'un système physique et biologique, du local au planétaire. C'est ce que des virus microscopiques rappellent depuis des années: maladie de la vache folle (ESB), peste porcine, COVID..."

Christophe VERMONDEN,
Vice-Président des Cercles des Naturalistes de Belgique.

"Il est fort dommage d'affubler du même nom de "chasseur" l'homme éventrant le mammouth d'un coup d'épieu d'une part, et le monsieur à double menton distribuant sa volée de plomb à un faisan obèse, entre le cognac et le chaource d'autre part. L'usage d'un mot similaire pour qualifier des opposés n'arrange rien à la souffrance du monde".

Sylvain TESSON,
Écrivain voyageur français, lauréat du prix Goncourt de la nouvelle en 2009 et prix Renaudot en 2019.

Depuis quelque temps, de nombreux tirs de chasse retentissent de manière presque quotidienne à Solre-sur-Sambre, à la limite de la **réserve naturelle Natagora de la Haute Sambre**, de part et d'autre des talus que Natagora loue à la SNCB et gère au titre de réserve naturelle. L'objet de convoitise des chasseurs qui tirent à toute heure de la soirée ou de la nuit est entre autre le renard.

Or il est interdit de tirer en direction du chemin de fer ou des habitations.

Ces événements engendrent de nombreux dangers, tant sur les riverains que sur les animaux domestiques ou la faune sauvage présente au sein de la réserve et aux alentours. **En outre, les tirs sont opérés à partir d'armes de gros calibre pour tuer le renard à l'affût, ce qui provoque d'importantes déflagrations.** Au moins un accident grave dû aux déflagrations est à déplorer à ce jour.

Il nous apparaît donc nécessaire d'interpeller sur cette situation devenue intolérable.

Le présent article de sensibilisation s'attardera uniquement sur les impacts liés à la pratique de la chasse aux abords de la réserve ainsi que sur l'aperçu global de la problématique. Pour obtenir une documentation exhaustive à propos des dérives de la chasse, nous vous invitons à consulter le **Livre blanc des dérives de la chasse en Wallonie** rédigé par le collectif **STOP DÉRIVES CHASSE** auquel s'est associé Natagora (utilisez les termes "*livre blanc chasse*" pour trouver facilement le livre à partir de votre moteur de recherche et le télécharger gratuitement).

IMPACTS SONORES

L'impact principal de la chasse est bien entendu la pollution sonore, particulièrement dans la situation qui nous occupe car les tirs sont opérés à partir d'armes de gros calibre. Cette pollution sonore alerte d'une part les riverains en les réveillant en pleine nuit, d'autre part les animaux domestiqués et toute la faune sauvage présente à foison dans la région grâce au travail scientifique entrepris par Natagora au sein de la réserve de la Haute Sambre.

En effet, **nos compagnons du quotidien** (chiens, chats, chevaux) **paniquent dès que les tirs retentissent avec parfois des conséquences dramatiques**. Nous en avons eu l'exemple ce mercredi 25 août 2021 à la tombée du crépuscule: une chasse au renard était en cours aux alentours du zoning industriel de Solre-sur-Sambre lorsqu'un cheval paniqué s'est gravement blessé à la jambe en franchissant une clôture (blessure qui a nécessité une intervention chirurgicale urgente avec 25 points de suture). L'animal était en train de paître avec ses semblables dans une pâture située juste à côté de la réserve.



Blessure à la jambe du cheval

Le bilan aurait pu être bien plus grave car comme vous le savez, **notre réserve accueille en son sein des chevaux sauvages qui contribuent à sa bonne gestion** (5 Tarpan, 1 Camarguais, 1 Shetland et 1 Fjord). **Le bien-être et la sécurité de ces précieux gestionnaires dépend évidemment de la quiétude qu'il est crucial de respecter aux environs du site.**



Chevaux tarpans, réserve de la Haute Sambre, by Régionale Natagora HSHH

De manière générale, **c'est toute la faune sauvage qui est impactée**. Les tirs de chasse traumatisent les animaux qui paniquent et s'enfuient de manière erratique. Le stress subi par les mères compromet en outre les grossesses et les petits sont parfois abandonnés par les parents qui prennent la fuite.

Soulignons aussi que la réserve est peuplée par d'innombrables espèces d'oiseaux qui prospèrent à l'intérieur et autour de ce sanctuaire naturel grâce à la mobilisation bénévole de nos volontaires Natagora depuis maintenant plus de 10 ans. Également grâce à ce travail, **le site est particulièrement apprécié par un nombre impressionnant de migrants** qui effectuent leur halte annuelle à cet endroit.

Très affectées, des nuées entières d'oiseaux fuient dès qu'un tir retentit et à terme, les populations ne fréquentent plus les sites où elles sont régulièrement dérangées. Notons enfin qu'une migration perturbée peut avoir des conséquences fatales sur les oiseaux: ils ne survivent parfois pas à leur voyage si leur départ est altéré et qu'ils arrivent à destination au mauvais moment (nourriture indisponible et épuisement).



Cigogne blanche (espèce migratrice), Solre-sur-Sambre, by JP. DUBOIS

IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ

Il est très anxiogène de vivre dans une zone où la chasse est pratiquée régulièrement. Malgré qu'il s'agisse d'une activité encadrée légalement, **la loi qui régit la chasse est obsolète et laisse la porte ouverte à de nombreuses dérives et dangers potentiels** (nous y reviendrons plus bas). Dans les médias, il ne se passe pas un mois sans que l'on doive déplorer des accidents avec des tirs perdus qui aboutissent dans des habitations, sur des véhicules, ou qui atteignent carrément des riverains, animaux domestiques ou promeneurs.

Dans notre région, de nombreux riverains n'osent plus s'aventurer dans la nature dès le soir tombé. Cette situation ne devrait jamais se produire et les citoyens doivent pouvoir emprunter les accès publics à la nature en toute sécurité.

MÉTHODES DOUTEUSES PRATIQUÉES PAR LES CHASSEURS

Parlons tout d'abord du fait que **la chasse est pratiquée aux abords directs de la réserve de la Haute Sambre**. De nombreuses prairies et terrains boisés privés sont présents autour de la réserve. Vu l'abondance d'animaux grâce au travail de gestion entrepris au sein du site naturel, les chasseurs convoitent toutes les zones annexes afin d'y obtenir un droit de chasse. **On ne peut donc pas parler ici d'une pratique de la chasse qui s'inscrit dans un rôle de régulation des populations animales dans le plus grand respect de celles-ci, mais bien d'une chasse de loisir basée sur le simple plaisir pervers de tuer facilement des proies en attendant simplement qu'elles sortent de la réserve**. Cette pratique constitue une véritable abomination, tant pour la souffrance animale qu'elle engendre que vis-à-vis de l'équilibre de l'écosystème contrôlé par les gestionnaires de la réserve et qui est totalement dérégulé par la pratique de la chasse.

Ce loisir organise en outre la surdensité du gibier par des lâchers massifs d'animaux issus d'élevages et par du nourrissage artificiel. Par exemple, les chasseurs élèvent et entretiennent en forêt des populations considérables de sangliers pour ensuite avoir le plaisir de les tuer. Or il est connu que la surabondance de sangliers est un



Réserve de la Haute Sambre, by JGJ

facteur de déséquilibre des écosystèmes forestiers. Parmi les animaux ainsi élevés et lâchés dans la nature, citons également le faisan, la perdrix ou le colvert. Selon la DNF (Division Nature et Forêts), **ce ne sont pas moins de 650.000 individus de ces trois espèces qui ont été élevés ou importés avant d'être lâchés pour la chasse en 2012.**

Lorsque ces volatiles sont lâchés par les chasseurs dans la nature, on observe une augmentation des populations de renards qui sont attirés par l'abondance soudaine de proies faciles; proies qui ne disposent d'aucun réflexe naturel de fuite devant les prédateurs puisqu'elles ont été élevées en captivité.



Renard mort étranglé par un piège installé par des chasseurs, by collectif STOP DÉRIVES CHASSE

Et afin de préserver un maximum la présence de tous ces animaux élevés et lâchés par les chasseurs, ces derniers piègent et tuent des milliers de prédateurs naturels chaque année (principalement les renards) afin qu'ils ne s'en prennent pas aux populations introduites artificiellement et destinées à divertir les chasseurs. Vu que les pièges ne peuvent pas cibler uniquement les renards, certaines espèces protégées en sont également victimes.

Notons enfin que pour nourrir ces populations introduites artificiellement, **des centaines de tonnes de céréales sont utilisées chaque année dans certaines grandes chasses avec pour conséquence une densité d'animaux jusqu'à 10 fois supérieure à ce que l'écosystème peut supporter.** Ces élevages en forêt et les tableaux de chasse qui en résultent constituent la fierté des chasseurs et participent au déclin dramatique de la biodiversité.

POURQUOI VOULOIR TUER LE RENARD À TOUT PRIX?

"La vedette des vedettes est inconditionnellement le renard. Cet animal remarquable a tout pour plaire à notre public: grâce, beauté, adresse... Son tort? Adorer les perdrix, faisans, canards d'élevage que certains chasseurs lâchent ou élèvent par milliers pour assouvir leur passion. Les chasseurs veulent le détruire à tout prix alors qu'il est l'auxiliaire inconditionnel des agriculteurs et des forestiers en maintenant les populations de micromammifères à des niveaux très bas pour éviter la destruction des récoltes et des jeunes plants forestiers. On sait aujourd'hui que les renards ressentent bonheur et tristesse, douceur et souffrance, affection et hostilité. Ils méritent toute notre attention, tout notre respect."

Tanguy DUMORTIER,

Président du Festival international Nature Namur.

Le renard reste une proie privilégiée des chasseurs pour diverses raisons. Tout d'abord pour l'interférence qu'il représente sur les populations de petit gibier introduites artificiellement par les chasseurs, comme expliqué plus haut. Ensuite, les anciennes mentalités, les rumeurs et la littérature obsolète continuent à

promouvoir la chasse au renard alors qu'elle ne se justifie plus actuellement. On peut notamment relever le fait que cet animal était un des principaux vecteurs de la rage dans le passé.

Attardons-nous quelques instants sur ce dernier point. **L'épidémie animale de la rage est arrivée en Belgique en 1966.** La maladie est restée cantonnée aux Ardennes grâce à la présence du sillon Sambre et Meuse qui constituait une barrière naturelle. La transmission humaine était gérée grâce à un traitement post-exposition administré dès qu'il y avait eu contact avec un animal suspecté d'être infecté. **Il fallait toutefois venir à bout de la propagation du virus chez les espèces animales sauvages afin d'empêcher en amont tout risque de transmission aux animaux domestiques et à l'Homme.**

Et c'est à l'initiative d'un homme que l'on doit la solution! Il s'agit de **Paul-Pierre PASTORET**, 1946-2015, Professeur belge spécialisé dans les maladies infectieuses. Grâce aux progrès de la science, le Professeur Pastoret a pu développer à la fin des années 1980 un dispositif très particulier et redoutablement efficace: **un appât distribué dans la nature avec de la graisse de poisson dans laquelle était cachée une capsule contenant le virus vaccinal.** Après avoir effectué des tests concluants qui démontraient une diminution drastique des cas de rage chez le renard, plusieurs campagnes de vaccination à grande échelle ont été entreprises dans les années suivantes. **On est ainsi parvenu à l'éradication totale de la rage en 2001.** La justification de la chasse au renard du fait qu'il serait vecteur de la rage n'est donc plus du tout d'actualité.



Renards ingérant des appâts vaccinaux, Wallonie, by Université de Liège

LE RENARD: NUISIBLE OU INDISPENSABLE?

La réponse est sans équivoque: **le renard apporte une contribution majeure dans l'équilibre des écosystèmes naturels**, joue un rôle **crucial pour l'agriculture** (régulation des populations de rongeurs qui affectent les récoltes), rôle qui est également **essentiel dans la lutte contre la maladie de Lyme** (régulation des rongeurs hôtes de la bactérie responsable de ce syndrome) et contre d'autres maladies parasitaires. **La présence du renard contribue en outre à contrôler la progression de certaines espèces exotiques envahissantes comme le raton-laveur.** Toutes ces constatations ont été établies sur base d'études scientifiques rigoureuses et ne sont donc pas des affirmations sans fondement comme celles soutenues par les chasseurs pour justifier la destruction du renard avec pour unique but le maintien de la surpopulation artificielle du petit gibier destiné à la chasse de loisir.

LA DESTRUCTION DU RENARD EST DONC UNE VÉRITABLE ABERRATION À TOUS NIVEAUX.



Renard dans son environnement, by R. DUMOULIN

Enfin, attachons-nous aux mœurs du renard ainsi qu'au rôle qu'il remplit particulièrement au sein de la réserve de la Haute Sambre et qu'il devrait pouvoir remplir partout ailleurs dans la nature.

Les populations de renards vivent en fonction de la quantité de nourriture disponible sur leur territoire et la nature ne peut pas se passer des renards et autres prédateurs naturels qui assurent l'équilibre de l'écosystème. Or un

apport extérieur d'animaux introduits par les chasseurs augmente évidemment les populations de renards et dérègle totalement cet équilibre. À l'inverse, l'absence du renard ou sa présence insuffisante entraîne une prolifération de rongeurs et le développement de maladies et virus divers. Dans la réserve, **l'équilibre est régulé naturellement grâce à la présence des renards et autres prédateurs naturels**. On constate donc que lorsqu'on laisse la nature faire son travail, tout se régule et s'harmonise de manière simple et évidente.

Et dans cet équilibre naturel parfait et fascinant aux yeux de tout qui prend la peine de s'y intéresser, **les prédateurs naturels ne déciment évidemment pas toutes les populations qui constituent leurs proies**. On remarque que les proies chassées par les renards ont appris à leur échapper ou ont constitué des zones refuges où elles peuvent se protéger et assurer ainsi la survie de leur espèce. **Uniquement les individus âgés, malades ou affaiblis constituent la majeure partie de la nourriture des renards.**

Nous concluons ce point en relevant le fait que **seuls trois couples de renards sont actuellement présents au sein de la réserve pour y assurer leur rôle de régulation**. Nous attachons évidemment la plus grande importance au bien-être et à la sécurité de ces précieux compagnons et il est tout à fait révoltant de se dire qu'ils pourront être tués par des chasseurs en toute légalité s'ils ont le malheur de mettre une patte en dehors de la réserve. Nous ne pouvons tolérer une telle situation et encore moins le fait qu'elle soit permise par la législation. C'est une véritable gifle envers tous les volontaires qui travaillent bénévolement au sein de la réserve sur une longue période afin de veiller au bon équilibre de l'écosystème. Tous ces sacrifices et ce travail fastidieux sont compromis par un simple et lâche coup de fusil qui n'a aucun sens...

MAIS QUE DIT LA LOI?

Nous n'allons évidemment pas citer et analyser tous les textes législatifs relatifs à la chasse. **Notre rôle est d'observer la nature, étudier son fonctionnement et relayer nos conclusions** afin que le législateur puisse considérer ces aspects dans l'élaboration des textes légaux. À cet égard, tous les impacts et dangers

relayés au travers de ce dossier sont autorisés par la législation ou ont été rendus possibles à cause des manquements graves qu'elle présente. Seuls les tirs nocturnes et les tirs en direction de la ligne de chemin de fer, de la réserve naturelle et des habitations sont totalement illégaux et constituent une dérive grave.

Il nous semble utile de relever uniquement le fait que **la pratique de la chasse en Wallonie s'articule principalement autour d'une loi datant de 1882**. À l'époque, l'animal était une "*chose*" au regard de la loi, alors qu'il est désormais considéré comme un "*être sensible*" par la législation sur le bien-être animal. La loi actuelle reconnaît donc des droits à ces êtres. On ne peut dès lors que s'insurger contre l'inadéquation manifeste qui existe entre les textes régissant la chasse et ceux qui encadrent le bien-être animal; c'est une situation tout à fait interpellante lorsqu'elle se produit dans un état de droit.

Remarquons aussi que la législation sur le bien-être animal ne s'applique qu'aux animaux domestiques et non à la faune sauvage. C'est un non-sens absolu; dans les faits, il n'y a aucune distinction entre un animal vivant à l'état sauvage et un animal qui a été domestiqué. **L'ensemble de la faune doit être couvert par la loi, qu'il s'agisse d'animaux domestiques ou sauvages**.

Et pour conclure ce chapitre, rappelons simplement les éléments législatifs qui nous concernent localement; à savoir **l'interdiction formelle de chasser au sein d'une réserve naturelle, en direction du chemin de fer ou des habitations**.



Portrait de renard, by collectif STOP DÉRIVES CHASSE

CE QUE NOUS DEMANDONS

D'un point de vue général, nous nous inscrivons dans les recommandations suivantes portées par l'ensemble des associations sensibilisées aux dérives de la chasse et qui concernent directement les abus à déplorer dans notre région.

- 👉 **Interdire les lâchers de petit gibier d'élevage et de gibier d'eau pour le tir ainsi que le nourrissage de ces animaux introduits artificiellement.**
- 👉 **Protéger la faune sauvage et plus particulièrement les prédateurs naturels**, à savoir le renard roux ainsi que tous les mustélidés (loutres, fouines, blaireaux, etc.), **dans la loi de conservation de la nature et exclure ces espèces de la catégorie "autre gibier" dans la loi sur la chasse.**
- 👉 **Respecter strictement les accès publics à la nature en dehors des périodes de chasse** pour que ces accès ne soient plus fermés illégalement par les chasseurs toute l'année. Il suffirait de simplement de faire respecter la loi sur l'usage des affichettes jaunes et rouges fermant les accès publics en période de chasse qui sont utilisées encore trop souvent abusivement par les chasseurs.
- 👉 **Réviser en profondeur et actualiser la loi régissant la chasse en Wallonie** à travers la préparation d'un nouveau décret renouvelant la pratique de la chasse en concertation avec tous les acteurs et usagers des milieux naturels.
- 👉 **Instaurer la chasse à licences dans les forêts publiques plutôt que la location par adjudication actuellement approuvée par nos communes qui donne trop souvent l'illusion aux chasseurs d'être "propriétaires" de ces forêts** en portant atteinte aux droits du public.

Au niveau local et afin d'adresser les dérives que nous subissons actuellement chez nous, il nous semble indispensable que les mesures spécifiques suivantes soient appliquées pour garantir la sécurité de tous et préserver notre nature.

- 👉 **Respecter strictement les dispositions légales interdisant la pratique de la chasse à l'intérieur de la réserve naturelle ainsi que les tirs en direction du chemin de fer et des habitations.**
- 👉 **Interdire la pratique de la chasse dans un périmètre tampon autour de la réserve naturelle** afin de garantir la sécurité des riverains, des animaux domestiques et de la faune sauvage; périmètre qui s'étendrait de la portion de ligne de chemin de fer entre Solre-sur-Sambre et Labuissière jusqu'aux carrières de l'Imaginaire.
- 👉 **Assurer davantage de contrôle dans les lieux sensibles de la région**, particulièrement à l'esplanade du Dinosauré et dans le zoning industriel de Solre-sur-Sambre; point de départ souvent choisi par les chasseurs et zone où sont trop souvent commises diverses infractions en toute impunité (dépôts sauvages, trafic de substances illicites, tapage nocturne, pollutions diverses, braconnage, vandalisme, vols, etc.).

CONCLUSION

Considérant l'état dramatique de la biodiversité et la disparition des écosystèmes naturels pourtant indispensables au développement durable de notre société humaine grâce aux services qu'ils nous rendent, **continuer à autoriser la pratique d'une chasse "business & loisir" est totalement insensé et inconscient à l'heure actuelle**. C'est pourquoi la nécessité de revoir et d'actualiser la législation relative à la pratique de la chasse en Wallonie s'impose d'évidence.

En outre, **l'opinion publique se conscientise toujours davantage à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité tout en s'opposant majoritairement à la pratique de la chasse**. Les associations de chasseurs ainsi que nos représentants doivent considérer cet aspect en priorité afin que l'ensemble des acteurs puissent collaborer et contribuer harmonieusement à la construction d'une société meilleure, plus respectueuse et plus juste. Le lobby pro-chasse seul qui ne défend les intérêts que de certains et qui ignore la volonté et la sécurité du plus grand nombre ne devrait en aucun cas pouvoir dicter l'évolution de notre législation et contribuer à la banalisation des graves dérives engendrées par la pratique de la chasse.

Avant de nous quitter, parlons du besoin instinctif qui nous pousse à nous rapprocher de la nature depuis le début de la pandémie COVID. **Pour faire face à la crise sanitaire, de nombreux citoyens ont ressenti la nécessité de se reconnecter à leur environnement**. Nous sommes désormais inextricablement attirés vers les parcs, forêts, prairies, chemins de terre, espaces naturels... Bref vers toutes ces zones saines qui nous nourrissent, nous ressourcent, nous offrent un air pur et constituent une protection contre les dérèglements climatiques et la propagation de maladies et virus divers. **Il est maintenant devenu crucial pour notre bien-être et notre survie à tous de respecter et de préserver ces espaces**. La chasse doit s'inscrire dans la même démarche afin de permettre à notre société de répondre aux défis actuels auxquels nous sommes confrontés.



By collectif STOP DÉRIVES CHASSE



natagora

Haute Sambre
et Haute Haine

✉ haute.sambre@natagora.be
🌐 <https://hautesambre.natagora.be>

Sources

- *Livre blanc des dérives de la chasse en Wallonie* publié par le collectif STOP DÉRIVES CHASSE
- Article publié par l'Université de Liège et intitulé *Paul-Pierre Pastoret, la rage de vaincre la rage*
- *Conservateur Natagora de la Haute Sambre, Garde assermenté et expert naturaliste:*
Jean-Marc LAURENT
- *Responsable Natagora, contributeur du Livre blanc, ornithologue et expert naturaliste:*
Harry MARDULYN

Rédacteur

Jean-Guillaume JOLY

LA RÉGIONALE NATAGORA HAUTE SAMBRE ET HAUTE HAINE EN QUELQUES MOTS

Natagora est une ONG qui a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif: enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. L'association est divisée en Régionales qui gèrent chacune une partie de territoire. **La Régionale Haute Sambre et Haute Haine couvre les communes d'Anderlues, Beaumont, Binche, Erquelinnes, Estinnes, Lobbès, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz et Thuin.** Plusieurs sites naturels protégés sont gérés par Natagora dans ces entités. N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous tenir au courant de notre actualité, participer à nos activités, ou vous impliquer pour apporter vous aussi votre pierre à l'édifice.
